

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Communauté de commune à FPU - COMMUNAUTE COMMUNES DE GD  
LIEU (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)**

Numéro SIRET : 24440043800119

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MACHECOUL-SAINT MEME

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : Budget annexe EQUIPEMENTS AQUATIQUES (3)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	6
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	7
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	8

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	9
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	10
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	14
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	16
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	17
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	19
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	20
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	21
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	22
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A9.3 - Opérations liées aux cessions	29
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	30
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	31
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	32
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
--	------------

D2 - Arrêté et signatures

36

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>						<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>						<b>A1</b>
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>750 400,00</b>	<b>421 606,60</b>	<b>16 679,64</b>	<b>0,00</b>	<b>312 113,76</b>
60611	Eau et assainissement	49 850,00	34 157,94	0,00	0,00	15 692,06
60612	Energie - Electricité	196 000,00	177 431,47	0,00	0,00	18 568,53
60622	Carburants	350,00	305,86	0,00	0,00	44,14
60628	Autres fournitures non stockées	470,00	645,17	0,00	0,00	-175,17
60631	Fournitures d'entretien	21 100,00	13 071,92	623,85	0,00	7 404,23
60632	Fournitures de petit équipement	26 000,00	20 840,58	263,03	0,00	4 896,39
60636	Vêtements de travail	4 300,00	1 667,34	92,93	0,00	2 539,73
6064	Fournitures administratives	1 500,00	389,38	0,00	0,00	1 110,62
611	Contrats de prestations de services	72 900,00	61 015,75	0,00	0,00	11 884,25
6135	Locations mobilières	3 050,00	1 884,54	0,00	0,00	1 165,46
61521	Entretien terrains	7 800,00	10 754,73	2 160,00	0,00	-5 114,73
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 900,00	18 548,49	10 529,77	0,00	28 821,74
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	152 600,00	2 240,44	0,00	0,00	150 359,56
61551	Entretien matériel roulant	400,00	470,23	0,00	0,00	-70,23
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 350,00	2 741,25	0,00	0,00	2 608,75
6156	Maintenance	7 510,00	5 795,74	2 412,28	0,00	-698,02
6161	Multirisques	1 850,00	1 536,53	0,00	0,00	313,47
6168	Autres primes d'assurance	24 200,00	15 241,13	0,00	0,00	8 958,87
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 100,00	623,56	0,00	0,00	6 476,44
6188	Autres frais divers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6231	Annonces et insertions	1 270,00	725,76	0,00	0,00	544,24
6232	Fêtes et cérémonies	650,00	172,50	0,00	0,00	477,50
6237	Publications	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6241	Transports de biens	0,00	50,40	0,00	0,00	-50,40
6247	Transports collectifs	80 500,00	43 292,05	0,00	0,00	37 207,95
6251	Voyages et déplacements	2 300,00	1 515,04	0,00	0,00	784,96
6261	Frais d'affranchissement	8 200,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	5 426,39	0,00	0,00	2 073,61
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00	672,97	0,00	0,00	1 127,03
6284	Redevances pour services rendus	1 300,00	389,44	597,78	0,00	312,78
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>709 500,00</b>	<b>645 122,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 377,07</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 358,61	0,00	0,00	-7 358,61
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 185,84	0,00	0,00	-1 185,84
64111	Rémunération principale titulaires	708 000,00	225 659,78	0,00	0,00	482 340,22
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	5 862,98	0,00	0,00	-5 862,98
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	50 008,75	0,00	0,00	-50 008,75
64131	Rémunérations non tit.	0,00	178 406,22	0,00	0,00	-178 406,22
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	10,82	0,00	0,00	-10,82
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	96 003,40	0,00	0,00	-96 003,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	66 538,58	0,00	0,00	-66 538,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	6 663,49	0,00	0,00	-6 663,49
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 784,64	0,00	0,00	-4 784,64
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 345,94	0,00	0,00	154,06
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 293,88	0,00	0,00	-1 293,88
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 400,00</b>	<b>1,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 398,79</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65888	Autres	100,00	1,21	0,00	0,00	98,79
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>11 600,00</b>	<b>8 698,51</b>	<b>2 089,74</b>	<b>0,00</b>	<b>811,75</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	11 327,84	0,00	0,00	672,16
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-400,00	-2 629,33	2 089,74	0,00	139,59
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>18 900,00</b>	<b>12 250,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 649,11</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	17 500,00	12 250,89	0,00	0,00	5 249,11

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (2)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 493 800,00</b>	<b>1 087 680,14</b>	<b>18 769,38</b>	<b>0,00</b>	<b>387 350,48</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement (3)</b>	<b>381 401,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>41 000,00</b>	<b>25 797,02</b>			<b>15 202,98</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	41 000,00	25 797,02			15 202,98
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>422 401,00</b>	<b>25 797,02</b>			<b>396 603,98</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 916 201,00</b>	<b>1 113 477,16</b>	<b>18 769,38</b>	<b>0,00</b>	<b>783 954,46</b>
---	--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				
--	--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>11 000,00</b>	<b>15 780,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 780,16</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 000,00	15 780,16	0,00	0,00	-4 780,16
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>593 420,00</b>	<b>227 796,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 623,44</b>
70631	Redevances services à caractère sportif	593 420,00	227 796,56	0,00	0,00	365 623,44
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
7473	Participat° Départements	4 500,00	4 000,00	0,00	0,00	500,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 229 861,00</b>	<b>931 189,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>298 671,45</b>
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 226 761,00	930 363,55	0,00	0,00	296 397,45
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 100,00	826,00	0,00	0,00	2 274,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>76 767,13</b>	<b>75 874,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>892,29</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	420,00	137,31	0,00	0,00	282,69
7788	Produits exceptionnels divers	76 347,13	75 737,53	0,00	0,00	609,60
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 915 548,13</b>	<b>1 254 641,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>660 907,02</b>

<b>042</b>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
<b>043</b>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 915 548,13</b>	<b>1 254 641,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>660 907,02</b>
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>652,87</b>				
---	---------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>42 674,00</b>	<b>18 989,75</b>	<b>1 682,23</b>	<b>22 002,02</b>
2031	Frais d'études	29 753,00	7 741,44	0,00	22 011,56
2051	Concessions, droits similaires	12 921,00	11 248,31	1 682,23	-9,54
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>53 687,00</b>	<b>10 459,67</b>	<b>2 217,97</b>	<b>41 009,36</b>
21318	Autres bâtiments publics	9 776,00	0,00	2 217,97	7 558,03
2183	Matériel de bureau et informatique	4 620,00	0,00	0,00	4 620,00
2184	Mobilier	11 011,00	0,00	0,00	11 011,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 280,00	10 459,67	0,00	17 820,33
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>302 114,29</b>	<b>95 761,54</b>	<b>137 417,52</b>	<b>68 935,23</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 000,00	6 324,22	0,00	675,78
2313	Constructions	295 114,29	87 971,61	136 964,52	70 178,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 465,71	453,00	-1 918,71
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>398 475,29</b>	<b>125 210,96</b>	<b>141 317,72</b>	<b>131 946,61</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>91 000,00</b>	<b>90 707,79</b>	<b>0,00</b>	<b>292,21</b>
1641	Emprunts en euros	91 000,00	90 707,79	0,00	292,21
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>91 000,00</b>	<b>90 707,79</b>	<b>0,00</b>	<b>292,21</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>489 475,29</b>	<b>215 918,75</b>	<b>141 317,72</b>	<b>132 238,82</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	15 687,00	13 395,66		2 291,34
2313	Constructions	15 687,00	13 395,66		2 291,34
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>15 687,00</b>	<b>13 395,66</b>		<b>2 291,34</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>505 162,29</b>	<b>229 314,41</b>	<b>141 317,72</b>	<b>134 530,16</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>80 346,71</b>			
--	------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 421,00	147 421,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	147 421,00	147 421,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>147 421,00</b>	<b>147 421,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>147 421,00</b>	<b>147 421,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	381 401,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	41 000,00	25 797,02		15 202,98
28031	Frais d'études	5 000,00	0,00		5 000,00
28051	Concessions et droits similaires	500,00	239,00		261,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 200,00	4 105,00		95,00
281318	Autres bâtiments publics	5 000,00	2 226,00		2 774,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 800,00	1 494,92		1 305,08
28184	Mobilier	4 500,00	2 323,52		2 176,48
28188	Autres immo. corporelles	19 000,00	15 408,58		3 591,42
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>422 401,00</b>	<b>25 797,02</b>		<b>396 603,98</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	15 687,00	13 395,66		2 291,34
2031	Frais d'études	15 687,00	13 395,66		2 291,34
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>438 088,00</b>	<b>39 192,68</b>		<b>398 895,32</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>585 509,00</b>	<b>186 613,68</b>	<b>0,00</b>	<b>398 895,32</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			
--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					994 317,51									
1641 Emprunts en euros (total)					994 317,51									
MON252804EUR/0267005	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2007		01/04/2008	577 542,92	V	EURIBOR 3	4,700	4,853		T	P		B-1
MON502039EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/2015		01/12/2015	416 774,59	F		1,010	3,249		A	X Echéance progressive		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU - Budget annexe EQUIPEMENTS AQUATIQUES - CA - 2020**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>994 317,51</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		326 092,01					90 707,79	11 327,84	0,00	2 133,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		326 092,01					90 707,79	11 327,84	0,00	2 133,19
MON252804EUR/0267005		0,00	B-1	166 411,53	3,33	V	EURIBOR 3	4,853	42 467,76	9 227,84	0,00	1 998,79
MON502039EUR		0,00	A-1	159 680,48	3,00	F		3,249	48 240,03	2 100,00	0,00	134,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>326 092,01</b>					<b>90 707,79</b>	<b>11 327,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 133,19</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
MON252804EUR/0267005	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	577 542,92	166 411,53	1	16,25				0,00		4,853	9 227,84	0,00	51,03
<b>TOTAL (B)</b>		<b>577 542,92</b>	<b>166 411,53</b>						<b>0,00</b>			<b>9 227,84</b>	<b>0,00</b>	<b>51,03</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>577 542,92</b>	<b>166 411,53</b>						<b>0,00</b>			<b>9 227,84</b>	<b>0,00</b>	<b>51,03</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

**COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU - Budget annexe EQUIPEMENTS AQUATIQUES - CA - 2020**

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	48,97	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	159 680,48	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	51,03	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	166 411,53	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

**A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A1.9</b>

**A1.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			16-10-2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031* - Frais d'études	5	16/10/2018
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	16/10/2018
L	2033 - Frais d'insertion	5	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	15	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	30	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	5	16/10/2018
L	2051 - Concessions et droits similaires	2	16/10/2018
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	16/10/2018
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	16/10/2018
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	16/10/2018
L	2128* Autres agencements et aménagements de terrains	15	16/10/2018
L	21318* Constructions - Autres bâtiments publics - après 31/12/18	30	16/10/2018
L	21318_ Constructions - Autres bâtiments publics - avant 31/12/18	5	16/10/2018
L	2132 Immeubles de rapport	20	16/10/2018
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	16/10/2018
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	6	16/10/2018
L	21571 Matériel roulant - Voirie	5	16/10/2018
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	16/10/2018
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	16/10/2018
L	217* Immob reçues au titre d'une mise disposition -avt 31/12/18	5	16/10/2018
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	16/10/2018
L	2182 Matériel de transport	5	16/10/2018
L	2183 Matériel de bureau	5	16/10/2018
L	2183 Matériel informatique	2	16/10/2018
L	2184 Mobilier	10	16/10/2018
L	2188* Autres immobilisations corporelles	15	16/10/2018

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>91 000,00</b>	<b>90 707,79</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>91 000,00</b>	<b>90 707,79</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	91 000,00	90 707,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>90 707,79</b>	<b>141 317,72</b>	<b>80 346,71</b>	<b>312 372,22</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A5.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>422 401,00</b>	<b>III 25 797,02</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>422 401,00</b>	<b>25 797,02</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	5 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	500,00	239,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 200,00	4 105,00
281318	Autres bâtiments publics	5 000,00	2 226,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 800,00	1 494,92
28184	Mobilier	4 500,00	2 323,52
28188	Autres immo. corporelles	19 000,00	15 408,58
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (3)		
33...	En-cours de production de biens (3)		
35...	Stocks de produits (3)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	381 401,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>25 797,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 421,00</b>	<b>173 218,02</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 312 372,22</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 173 218,02</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (4) -139 154,20</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A9.1</b>

**A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/01/2020	Remplacement vannes bache bassin sportif	205,91	0,00	0
29/01/2020	1 nettoyeur haute pression	1 263,02	0,00	15
13/02/2020	Construction local annexe CA - études	685,44	0,00	0
13/02/2020	1 Toile ombrage Aqua9	764,15	0,00	1
27/02/2020	Construction local annexe CA - études	1 814,40	0,00	0
04/03/2020	4 Laves mains bonbe lavabo - syphon + flexibles sachet fixation raccords	234,38	0,00	0
06/03/2020	Remplacement vannes bache bassin sportif	2 593,91	0,00	0
12/03/2020	Structure gonflable CA	7 136,64	0,00	15
13/03/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	725,76	0,00	0
23/03/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	90,72	0,00	0
23/03/2020	Maîtrise d'oeuvre projet construction local annexe - GRAND 9 ST PHILBERT	2 620,80	0,00	0
02/04/2020	travaux de creation pediluve	202,05	0,00	0
06/04/2020	Structure gonflable CA	464,94	0,00	15
15/04/2020	Structure gonflable CA	323,96	0,00	15
15/04/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	383,04	0,00	0
28/04/2020	Structure gonflable CA	85,61	0,00	15
05/05/2020	Structure gonflable CA	108,95	0,00	15
05/05/2020	Structure gonflable CA	51,03	0,00	15
13/05/2020	Travaux sur pédiluve AQUA 9	2 248,07	0,00	30
18/05/2020	Structure gonflable CA	160,63	0,00	15
18/05/2020	Structure gonflable CA	118,83	0,00	15
22/05/2020	Panneaux treillis + closoir pour poteau + poteau alu + lames	625,33	0,00	10
02/06/2020	Panneaux treillis + closoir pour poteau + poteau alu + lames	488,25	0,00	10
01/07/2020	Maîtrise d'oeuvre projet construction local annexe - GRAND 9 ST PHILBERT	2 620,80	0,00	0
03/07/2020	Panneaux treillis + closoir pour poteau + poteau alu + lames	256,10	0,00	10
03/07/2020	Panneaux treillis + closoir pour poteau + poteau alu + lames	96,03	0,00	10
07/07/2020	Aspirateur HEPA GD1010	402,19	0,00	1
15/07/2020	Travaux ADAP - CA	43,13	0,00	0
22/07/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	690,00	0,00	0
22/07/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	272,16	0,00	0
22/07/2020	Realisation de ligne de guidage grand9 ADAP Complément du mandat budget 120 /	795,95	0,00	1
27/07/2020	Structure gonflable CA	94,47	0,00	15
27/08/2020	Sono portbale - AQUA9	249,40	0,00	1
02/09/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	5 241,60	0,00	0
02/09/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	2 499,84	0,00	0
02/09/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	352,80	0,00	0
02/09/2020	Travaux ADAP - CA	800,00	0,00	0
10/09/2020	Remplacement régulateur dosage bassin ludique CA	5 339,39	0,00	0
05/11/2020	Construction local annexe Grand 9 - Travaux	352,80	0,00	0
30/11/2020	refection arrossage Aqua 9	4 764,12	0,00	15
08/12/2020	Fournitures de raccords et tuyau pvc pediluve Aqua9	335,38	0,00	0
09/12/2020	Remise à niveau de la GTC sauter	11 248,31	0,00	2
31/12/2020	Travaux 2019-2020 CA	92 271,17	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>152 121,46</b>	<b>0,00</b>	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
02/09/2020	Mission assistance a maitrise d'ouvrage accessibilité	800,00	0	0,00	800,00	0,00	-800,00
02/09/2020	Mission étude thermique projet étude batiment annexe CA	352,80	0	0,00	352,80	0,00	-352,80
02/09/2020	Construction local annexe CA - études	2 499,84	0	0,00	2 499,84	0,00	-2 499,84
02/09/2020	Maîtrise d'oeuvre projet construction local annexe - GRAND 9 ST PHILBERT	5 241,60	0	0,00	5 241,60	0,00	-5 241,60
02/09/2020	Assistance technique eau chaude sanitaire	4 501,42	0	0,00	4 501,42	0,00	-4 501,42
31/12/2020	Fournitures de raccords et tuyau pvc pediluve Aqua9	335,38	0	0,00	335,38	0,00	-335,38
31/12/2020	Remplacement vannes bache bassin sportif	2 799,82	0	0,00	2 799,82	0,00	-2 799,82
31/12/2020	4 Laves mains bonbe lavabo - syphon + flexibles sachet fixation raccords	234,38	0	0,00	234,38	0,00	-234,38
31/12/2020	travaux de creation pediluve	202,05	0	0,00	202,05	0,00	-202,05
31/12/2020	Remplacement régulateur dosage bassin ludique CA	5 339,39	0	0,00	5 339,39	0,00	-5 339,39
31/12/2020	Réalisation et pose garde-corps inox 316 L - pataugeoire - GRAND 9	4 939,20	0	0,00	4 939,20	0,00	-4 939,20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27 245,88</b>					<b>-27 245,88</b>

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A9.3</b>

**A9.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.4</b>

**A9.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.5</b>

**A9.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	102 035,63
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>102 035,63</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 254 641,11</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>8,13</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,80</b>	<b>1,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>
Adjoint administratif	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>3,87</b>	<b>4,87</b>	<b>3,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3,96</b>
Adjoint technique	C	0,00	3,04	3,04	2,13	0,00	2,13
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0,00	0,83	0,83	0,83	0,00	0,83
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,48</b>	<b>7,48</b>	<b>5,83</b>	<b>1,48</b>	<b>7,31</b>
Educateur des activités physiques et sportives	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Educateur des activités physiques et sportives princi 1èr classe	B	3,00	0,00	3,00	2,83	0,00	2,83
Opérateur des activités physiques et sportives	C	0,00	0,48	0,48	0,00	0,48	0,48
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>9,00</b>	<b>5,15</b>	<b>14,15</b>	<b>10,59</b>	<b>1,48</b>	<b>12,07</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Educateur des activités physiques et sportives	B	SP	IB 420 / IM 373	0,00	A 3-4	CDI
Opérateur des activités physiques et sportives	C	SP	IB 350 / IM 327	0,00	A 3-2	CDD
Opérateur des activités physiques et sportives	C	SP	IB 350 / IM 327	0,00	A 3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique	C	TECH	IB 353 / IM 329	0,00	A 3-a	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB 353 / IM 329	0,00	A 3-a	CDD
Educateur des activités physiques et sportives	B	SP	IB 388 / IM 355	0,00	A 3-a	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par Le Président (1),

A La Chevrolière, le 30/03/2021

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A La Chevrolière, le 30/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALUSSON Michel	
BATARD Nicole	
BAUDRY Valérie	
BEAUGE Stéphane	
BERTIN Patrick	
BOBLIN Johann, Président	
BONNET Pierre	
BONNETON Julie	
BOURCEREAU Myriam	
CHABIRAND Martine	
CHIRON Christian	
CLOUET Sophie	
CORNIET Marie-Thérèse	
COUDRIAU Bernard	
DAVID Marie-Anne	
DE BOURMONT Marie-Agnès	
DECHARTRE Christine	
DI DOMENICO Catherine	
DOUILLARD Christophe	
ETHORE Sylvie	
FETIVEAU Yannick	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

GOURAUD Marie-France	
GRATON Bernadette	
GUILLET Emmanuel	
GUILLET Manuela	
HEGRON Serge	
LAUNAY Frédéric	
LE DAIN Florence	
LEGLAND Christophe	
LEGRAND Mathieu	
LOIRET Stéphanie	
MARNIER Jean-Yves	
MARTEIL Anthony	
MENARD Virginie	
MICHAUD Sébastien	
MIRALLIE Jean-Jacques	
OLIVIER Dominique	
PAVIZA Karine	
PERROCHAUD Michelle	
SORET Frédéric	
VOGELSPERGER Patrick	
YVON Vincent	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.